

# CAP NUMÉRIQUE

SOYONS ACTEUR DU PROGRÈS

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



# Introduction

Le projet annuel de CAP Numérique est une initiative audacieuse qui a vu le jour dans le but de combattre l'exclusion numérique et de renforcer l'inclusion sociale des jeunes à Mayotte. Ce rapport d'activité retrace le parcours de ce projet inspirant depuis son lancement en 2022 jusqu'à ses réalisations actuelles en 2023.

S'appuyant sur la conviction que la maîtrise du numérique et l'engagement dans des activités sportives sont des vecteurs de transformation sociale, Jeunes actifs a travaillé sans relâche pour offrir aux jeunes de Mayotte des opportunités d'apprentissage, de développement personnel et professionnel, et d'inclusion dans une société de plus en plus numérique.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez la genèse de ce projet, ses objectifs ambitieux, les actions entreprises pour les atteindre, les partenariats clés qui ont été établis, les réussites qui ont marqué notre parcours, ainsi que les défis auxquels nous sommes confrontés et les perspectives pour l'avenir.

Ce rapport est le témoignage de l'engagement inébranlable de CAP Numérique en faveur de la jeunesse de Mayotte, de notre détermination à briser les barrières numériques et à ouvrir des portes vers un avenir prometteur pour tous les jeunes actifs de notre communauté.

## PRESENTATION DU PROJET

Le projet annuel de CAP Numérique est une initiative dédiée à la lutte contre l'exclusion numérique et à l'insertion sociale des jeunes à Mayotte. Lancé en février 2022, en partenariat avec la MJC de M'gombani, ce projet vise à répondre aux besoins croissants en compétences numériques et en opportunités d'emploi dans le secteur du numérique tout en renforçant la confiance en soi et le bien-être des jeunes.

## OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- **Sensibilisation et Formation** : Le projet vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux de la culture numérique et à leur offrir des formations en programmation informatique, en culture numérique, et en compétences technologiques essentielles.
- **Inclusion Sociale** : En ciblant principalement les jeunes âgés de 6 à 26 ans, Jeunes actifs cherche à élargir leurs horizons culturels, à renforcer les liens entre les jeunes et à favoriser leur participation active dans la société.
- **Développement Personnel et Professionnel** : Le projet vise à renforcer l'estime de soi, la confiance en soi, et à créer des opportunités de développement professionnel grâce à des formations et des certifications numériques.

## PROGRAMMES CLES :

- **Ateliers Ouverture au Monde Numérique** : Sensibilisation aux enjeux du numérique et initiation à l'informatique.
- **Ateliers Accompagnement au Bien-être et à la Confiance en Soi** : Renforcement de la confiance en soi par des activités sportives et des ateliers de développement personnel.
- **Ateliers Retrouver l'Estime de Soi par la Culture Numérique** : Apprentissage des compétences numériques et culture digitale.
- **Ateliers Culture Code** : Préparation à des certifications numériques et développement des compétences professionnelles.

## PUBLIC CIBLE :

- Jeunes en situation d'exclusion numérique.
- Jeunes en difficulté scolaire.
- Enfants en recherche de perspectives.
- Toute personne souhaitant acquérir des compétences numériques.
- 10 groupes de 14 enfants, âgés de 6 à 26 ans, sont impliqués (voir liste des participants en annexe).

## METHODOLOGIE :

- ✓ Formation en petits groupes pour un apprentissage interactif.
- ✓ Évaluation régulière des compétences acquises.
- ✓ Certification pour renforcer les opportunités professionnelles

## DESCRIPTION DES ATELIERS

Nous apportons un soutien à la jeunesse mahoraise en situation d'exclusion en utilisant le numérique comme levier vers l'insertion sociale et professionnelle. Nous organisons diverses formations numériques gratuites ouvertes à tous au sein des espaces numériques de la commune de Mamoudzou. En formant ces jeunes, nous contribuons à leur réintégration sociale, à l'adoption de comportements professionnels en ligne, et nous visons à susciter des vocations dans le domaine de la culture numérique.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Le projet annuel mené par CAP Numérique a connu une année riche en réalisations et en impacts positifs sur Mamoudzou. Voici un résumé de nos principales réalisations et des bénéfices obtenus au cours de l'année écoulée.

### ➤ **Sensibilisation à la Culture Numérique :**

Plus de 140 ateliers ont été organisés pour initier les jeunes à l'univers du numérique.

Les participants ont acquis des compétences essentielles, telles que l'utilisation d'ordinateurs, la navigation sur Internet, et la compréhension des réseaux sociaux.

Des évaluations formatives ont été proposées à la fin de chaque session pour évaluer les connaissances acquises.

### ➤ **Promotion du Bien-être et de la Confiance en Soi :**

50 séances d'ateliers sportifs hebdomadaires ont permis aux participants de se reconnecter avec leur corps, de gérer leurs émotions, et d'améliorer leur confiance en eux.

Ces ateliers ont favorisé la socialisation, la concentration, et une meilleure communication.

### ➤ **Renforcement de l'Estime de Soi par la Culture Numérique et le Sport :**

Des ateliers socio-sportifs ont été mis en place pour les publics défavorisés, favorisant la découverte de sports et la maîtrise des outils numériques.

La cohésion sociale au sein du quartier a été renforcée grâce à ces activités.

### ➤ **Inclusion Sociale par le Sport :**

Plus de 140 ateliers sportifs ont été organisés tout au long de l'année, permettant à la population cible de s'engager dans des activités physiques de proximité.

Ces ateliers ont contribué à rompre l'isolement social et à sensibiliser les participants à l'importance de l'activité physique pour la santé.

### ➤ **Certification Numérique :**

Des ateliers de formation aux certifications numériques ont été proposés, préparant les participants à des certifications telles que PIX, Google Adwords, Google Analytics, Hubspot,.

Cette formation a ouvert de nouvelles opportunités professionnelles et contribué à réduire la fracture numérique.

### ➤ **Plateforme Collaborative "hima " :**

La création de cette plateforme a permis de valoriser le travail effectué et de partager les bonnes pratiques dans le domaine du numérique.

Les jeunes ont été formés à la production de contenus numériques, à l'écriture journalistique web, et à l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux.

### ➤ **Impact sur la Communauté :**

Plus de 800 jeunes ont bénéficié de ces initiatives, dont 70 % avaient un niveau infra-bac et 30 % un niveau bac.

Les participants ont développé des compétences numériques essentielles pour leur recherche d'emploi et leur vie quotidienne.

Une dynamique jeune a été créée au sein des quartiers, renforçant l'engagement des jeunes dans leur communauté.

La cohésion sociale s'est améliorée grâce aux activités sportives et aux interactions sociales.

Les participants ont acquis de la confiance en eux et ont développé une estime de soi positive.

Le projet a favorisé l'insertion sociale et professionnelle de nombreux participants.

La plateforme collaborative a permis de mettre en lumière les initiatives des jeunes et de renforcer leur participation active dans la communauté.

#### ➤ **Perspectives pour l'Avenir :**

Nous avons réussi à atteindre nos objectifs en matière d'inclusion numérique et sportive pour les jeunes de la région. Pour l'avenir, nous envisageons de poursuivre ces actions et de renforcer notre impact. Nous continuerons à former les jeunes et à les accompagner vers des certifications numériques. Nous prévoyons également d'élargir notre réseau de partenaires pour toucher davantage de jeunes en situation de précarité.

Le projet annuel a été une réussite majeure, démontrant l'importance de l'inclusion numérique et sportive pour l'autonomie et l'épanouissement des jeunes. Nous sommes déterminés à poursuivre notre mission en 2024 et à continuer de soutenir la communauté locale dans son développement personnel et professionnel.

À travers ces thèmes, les jeunes ont acquis des compétences pratiques dans les domaines numériques suivants :

#### **Savoir-faire informatiques développés:**

- Allumage et extinction d'un ordinateur.
- Utilisation d'un clavier et d'une souris.
- Compréhension du système d'exploitation (bureau, dossier, barre des tâches).

#### **Compétence dans l'Utilisation des Outils Informatiques :**

- Recherche d'informations.
- Récupération et stockage d'informations.
- Règles des communications en ligne.
- Connaissance des règles et des comportements en ligne.
- Gestion de l'identité en ligne.
- Partage d'informations et de contenus (photos, vidéos, etc.).

#### **Maîtrise de la Navigation Internet :**

- Ouverture d'une page web.
- Lecture du web.
- Rédaction de messages.
- Compréhension des éléments qui composent le web.

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'impact du projet annuel a été au cœur de notre démarche pour mesurer l'efficacité de nos actions et leur contribution à l'amélioration de la vie des participants et de la communauté. Voici les principaux points d'évaluation et les résultats obtenus :

### ✓ **Acquisition de Compétences Numériques :**

Les participants ont montré une amélioration significative de leurs compétences en informatique, en navigation sur Internet et en utilisation des réseaux sociaux.

Les évaluations formatives ont montré que la majorité des participants ont atteint des niveaux de compétence satisfaisants.

### ✓ **Bien-être et Confiance en Soi :**

Les ateliers sportifs ont permis aux participants de développer une meilleure estime de soi, de gérer leurs émotions, et de renforcer leur confiance en eux.

Les retours des participants ont souligné l'impact positif de ces activités sur leur bien-être mental et physique.

### ✓ **Cohésion Sociale :**

Les interactions sociales au sein des ateliers sportifs ont favorisé la création de liens sociaux solides entre les participants.

La communauté locale a été témoin de l'amélioration des relations entre les jeunes du quartier.

### ✓ **Insertion Sociale et Professionnelle :**

Plusieurs participants ont témoigné d'une meilleure préparation à la recherche d'emploi grâce à la formation numérique et à l'acquisition de compétences certifiantes.

Certains participants ont manifesté leur intérêt pour des carrières liées au numérique, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives professionnelles.

### ✓ **Plateforme Collaborative "hima.yt" :**

La plateforme a été largement utilisée par les jeunes pour partager leurs projets, leurs réalisations, et leurs idées.

Elle est devenue un espace de communication et d'expression pour les jeunes, renforçant ainsi leur participation active dans la vie de la communauté.

### ✓ **Collaboration avec le Club TCO de Mamoudzou :**

La collaboration avec le Club TCO de Mamoudzou a été un élément essentiel du succès du projet annuel. Le club a apporté son expertise en matière d'activités sportives et a contribué à l'organisation des ateliers sportifs. Voici comment cette collaboration s'est déroulée :



### ✓ **Encadrement des Ateliers Sportifs :**

Le Club TCO a fourni des éducateurs sportifs expérimentés pour animer les ateliers sportifs du projet. Leur expertise a permis d'offrir des sessions de qualité, adaptées aux besoins des participants.

Engagement Social :

Le club a joué un rôle actif dans la sensibilisation à l'importance de l'activité physique pour la santé et le bien-être.

Les éducateurs sportifs ont encouragé les participants à s'engager socialement en rejoignant des activités sportives de proximité.

### ✓ **Promotion de la Cohésion Sociale :**

La collaboration entre CAP Numérique et le Club TCO a favorisé la création de liens forts entre les jeunes du quartier grâce aux activités sportives.

Cette collaboration a contribué à renforcer la cohésion sociale dans la communauté.

Ensemble, nous avons pu offrir une expérience enrichissante aux jeunes participants en combinant l'inclusion numérique avec des activités sportives. Cette collaboration a été un exemple de partenariat réussi pour atteindre nos objectifs communs.

Pour l'avenir, nous envisageons de poursuivre cette collaboration fructueuse avec le Club TCO de Mamoudzou et d'explorer de nouvelles opportunités pour promouvoir le bien-être, l'inclusion sociale et les compétences numériques chez les jeunes de la région

## **RESULTATS ET IMPACT :**

Au cours de l'année 2023, le projet annuel a obtenu des résultats significatifs en termes d'inclusion numérique et de renforcement des compétences numériques chez les jeunes de Mamoudzou. Les ateliers ont permis aux participants de développer leurs connaissances et leurs compétences en informatique, en utilisation d'outils numériques et en navigation sur le web.

Nous avons constaté une amélioration notable de la confiance en soi des jeunes, ainsi que de leur capacité à interagir de manière responsable en ligne. Les participants ont également développé leur créativité grâce à l'exploration de la culture numérique et à la participation à des projets numériques.

## **COLLABORATIONS ET PARTENARIATS :**

Le succès du projet annuel a été grandement renforcé grâce à nos partenariats avec la Cité des Métiers, la MJC de M'gombani, Mayotte Intech et d'autres organisations locales. La collaboration avec ces acteurs clés a permis d'offrir un programme complet et diversifié aux jeunes participants, en tirant parti de l'expertise de chaque partenaire.

Nos collaborations ont également renforcé la visibilité et la légitimité du projet au sein de la communauté, attirant davantage de jeunes et d'organisations intéressés par notre démarche.

## **DEFIS ET PERSPECTIVES :**

Malgré les succès obtenus jusqu'à présent, le projet global continue de relever certains défis. L'accès à l'équipement numérique pour tous les participants reste un défi majeur, et nous travaillons à élaborer des solutions pour garantir que chaque jeune puisse bénéficier pleinement des ateliers.

Nous envisageons également d'étendre notre programme pour toucher un public encore plus large, en organisant des sessions dans d'autres communes de Mayotte. Cela permettra de répondre aux besoins numériques croissants de la jeunesse mahoraise.

## **PLANNING HEBDOMADAIRE**

Nous avons commencé les ateliers au mois de septembre et plus précisément le 04 septembre 2022

- De 04 septembre 2022 à 29 août 2023 (vendredi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h)

Période scolaire/ Période de vacance	
Mercredi	Samedi
De 14h à 17h	De 09h à 12h

Sur cette période, 140 ateliers ont été réalisés pour 10 groupes de 14 jeunes par CAP Numérique à la MJC de M'gombani.

## **MOYENS MATERIELS**

Les espaces numériques de la commune ont été mis à disposition de CAP Numérique. La structure utilise depuis le démarrage la salle multimédia de la MJC de M'gombani. Il est prévu d'utiliser le bus numérique de la cité des métiers en support dans les mois à venir. Compte tenu du retard du versement de subvention, CAP Numérique a jugé opportun d'enclencher au mois de février le dispositif avec les moyens qu'il disposait.

## **MOYENS HUMAINS**

La mise en place de cette action a nécessité l'intervention d'une équipe de 4 personnes :

- Un chef de projet
- 2 médiateurs numérique
- 2 coordinateurs
- 5 bénévoles

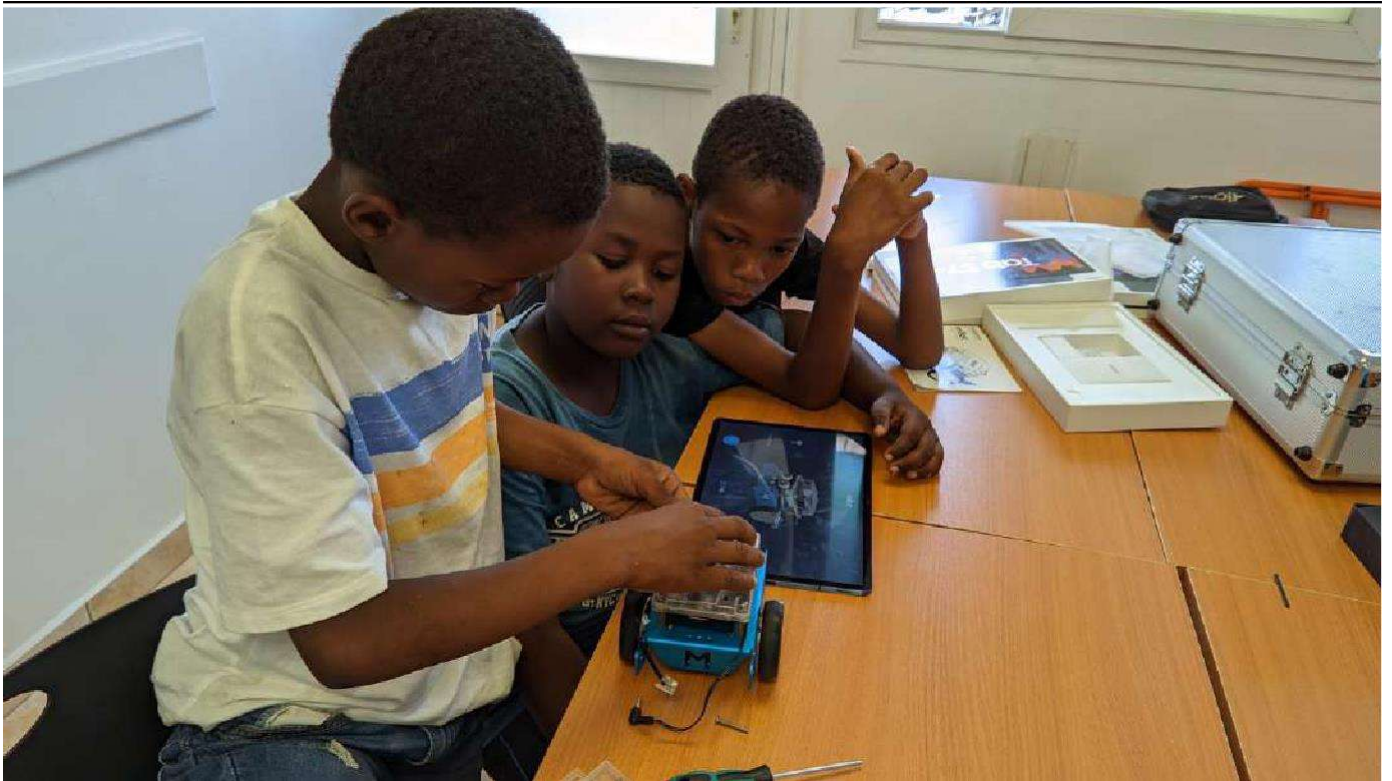
## **FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

Les fiches de synthèse de bilan de chaque participant sont présentés ci-dessous

















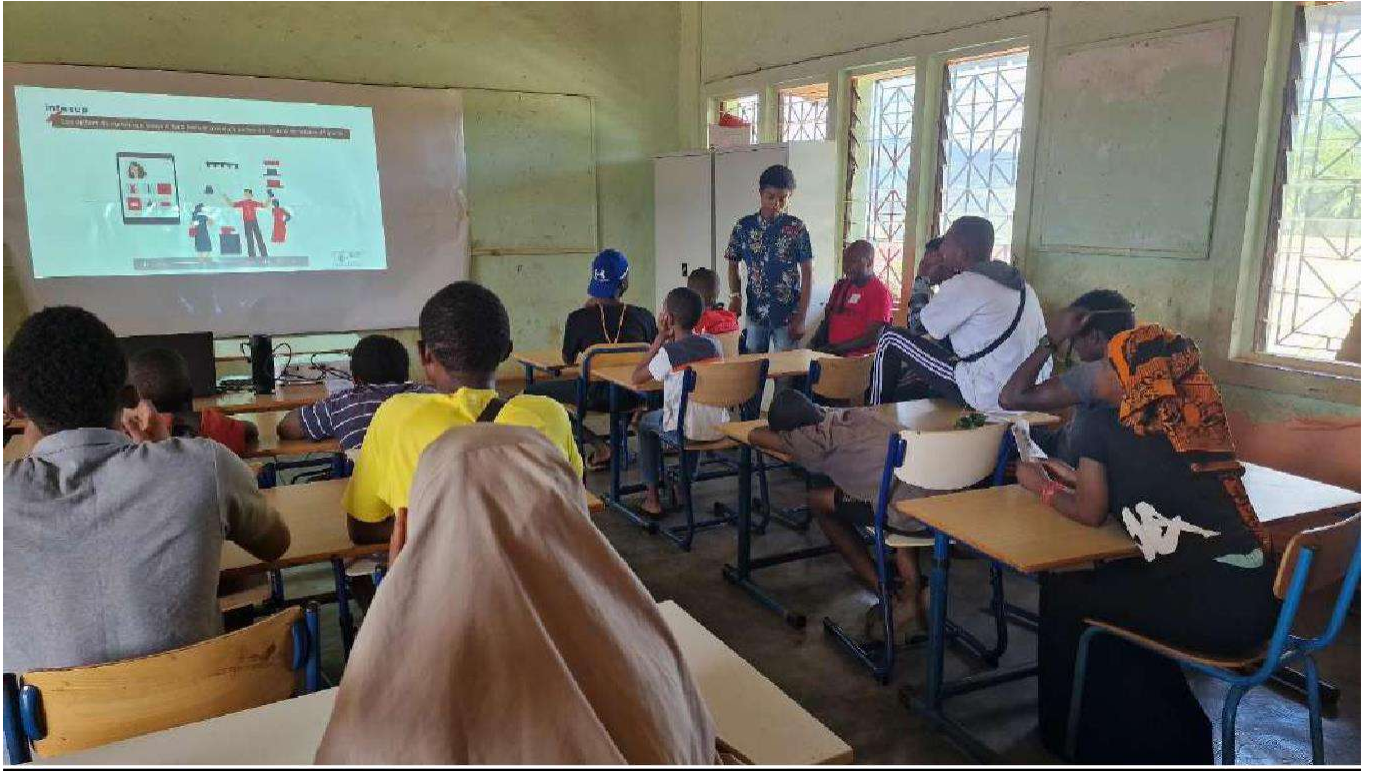




















## FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN

### GROUPE 1

Maitrise	Tâches réalisées	N.A	P.A	A
<b>Maitrise de l'informatique</b>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<b>Maitrise des outils numériques</b>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne			X
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<b>Maitrise du web</b>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent			X

N.A : Non Atteints

P.A : Partiellement Atteints

A : Atteints

## FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN

### GROUPE 2

Maîtrise	Tâches réalisées	N.A	P.A	A
<b>Maitrise de l'informatique</b>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<b>Maitrise des outils numériques</b>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne		X	
	Gérer son identité en ligne			X
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<b>Maitrise du web</b>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent		X	

N.A : Non Atteints

P.A : Partiellement Atteints

A : Atteints

**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 3**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i>Maitrise de l'informatique</i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i>Maitrise des outils numériques</i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne		X	
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i>Maitrise du web</i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent		X	

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints



**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 4**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i>Maitrise de l'informatique</i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i>Maitrise des outils numériques</i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne		X	
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i>Maitrise du web</i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent		X	

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints

**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 5**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i><b>Maitrise de l'informatique</b></i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i><b>Maitrise des outils numériques</b></i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne			X
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i><b>Maitrise du web</b></i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent			X

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints



**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 6**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i>Maitrise de l'informatique</i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i>Maitrise des outils numériques</i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne			X
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i>Maitrise du web</i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent		X	

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints

**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 7**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i>Maitrise de l'informatique</i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i>Maitrise des outils numériques</i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne			X
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i>Maitrise du web</i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent			X

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints

**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 8**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i>Maitrise de l'informatique</i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i>Maitrise des outils numériques</i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne		X	
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i>Maitrise du web</i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent		X	

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints

**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 9**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i><b>Maitrise de l'informatique</b></i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i><b>Maitrise des outils numériques</b></i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne		X	
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i><b>Maitrise du web</b></i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages			X
	Comprendre les éléments qui le composent		X	

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints

**FICHE DE SYNTHÈSE DE BILAN**

**GROUPE 10**

<b>Maitrise</b>	<b>Tâches réalisées</b>	<b>N.A</b>	<b>P.A</b>	<b>A</b>
<i><b>Maitrise de l'informatique</b></i>	Allumer et éteindre un ordinateur			X
	Utiliser un clavier et la souris			X
	Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation (bureau, dossier, barre de tâches)			X
<i><b>Maitrise des outils numériques</b></i>	Chercher des informations			X
	Récupérer et stocker des informations			X
	Règles et les comportements en ligne			X
	Gérer son identité en ligne		X	
	Partage des informations et contenus( Photos, vidéo etc.)			X
<i><b>Maitrise du web</b></i>	Ouvrir une page web et lire le web			X
	Ecrire des messages		X	
	Comprendre les éléments qui le composent		X	

**N.A** : Non Atteints

**P.A** : Partiellement Atteints

**A** : Atteints

## BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

Budget global					
Dépenses	Prévus	Effectives	Recettes	Prévues	Perçues
<b>60 - Achats</b>	<b>30 250.00€</b>	<b>8 377,58 €</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>		
12 PC portable et accessoires	7 500.00€	3 377,58 €	Ventes spectacles		
5 Tablettes et accessoires	4 000.00€		Produits accessoires		
1 vidéoprojecteur	750.00€				
Travaux d'aménagement	6 000.00€	5 000.00€			
140 clés USB 4G (voir détails Feuille 2)	12 000.00€				
<b>61 - Services Extérieurs</b>	<b>71 800.00€</b>	<b>15 850.00€</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>105 000.00€</b>	<b>20 000,00 €</b>
Action 1 (voir détails Feuille 2)	7 200.00€	1 050,00 €	Département	80 000.00€	20 000,00 €
Action 2 (voir détails Feuille 2)	10 800.00€	1 200,00 €	Commune	25 000.00€	5 000.00€
Action 3 : volet 1(voir détails Feuille 2)	7 200.00€	1 200,00 €			
Action 3: volet 2 (voir détails Feuille 2)	7 200.00€	1 200,00 €			
Action 4 (voir détails Feuille 2)	7 200.00€	1 200,00 €			
Action 5 (voir détails Feuille 2)	7 200.00€	1 200,00 €			
Réalisation de la Plateforme web	25 000.00€	8 800,00 €			
<b>62 - Autres Services Extérieurs</b>	<b>1 400.00€</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>750.00€</b>	<b>1 227,58 €</b>
Déplacements	0.00€		Cotisations et fonds propres	500.00€	877,58 €
création des badges	1 400.00€		Dons manuels - Mécénat	350.00€	350.00€
<b>64 - Charges personnel</b>			<b>87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (RECETTES)</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
Rémunération personnel (ETP coordinateur)	0.00€		Dons en nature		
Charges sociales	0.00€				
<b>65 - Autre Charges de gestion courante</b>	<b>2 400.00€</b>				
Comptable	2 400.00€				
<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>	<b>105 850.00€</b>	<b>26 227.58€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>105 850.00€</b>	<b>26 227,58 €</b>

## Conclusion

Le projet de CAP Numérique a réussi à sensibiliser et à former un vaste public de jeunes à la culture numérique, renforçant ainsi leur confiance en eux et élargissant leurs horizons pour l'avenir. Nos partenariats ont joué un rôle crucial dans cette réussite, et nous persévérons dans nos efforts pour relever les défis à venir. Nous sommes impatients de poursuivre notre mission d'inclusion numérique et de développement des compétences chez les jeunes de Mayotte en 2024.

Les stratégies mises en œuvre par nos animateurs ont été une véritable force motrice, même parmi les enfants initialement réticents, certains n'ayant que peu d'expérience avec les outils informatiques. Les modules que nous avons mis en place ont suscité une dynamique interactive, révélant des aptitudes insoupçonnées chez les enfants. Au-delà des sujets abordés, ces jeunes ont acquis une autonomie notable, renforcé leur confiance en eux et développé leur estime personnelle. La motivation et l'enthousiasme ont pris le dessus.

Nous aspirons à sélectionner les plus motivés parmi ces jeunes talents et à les intégrer à des formations numériques certifiantes, telles que la préparation à la certification Google ADWORDS ou Google Analytique, afin de les aider à poursuivre leur développement dans le domaine du numérique.

# ANNEXES



## **LISTE DES ANNEXES**

- Liste des participants aux ateliers
- Divers factures

<b>GROUPE 1</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>HOUSSENI MADI FAZIL</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>AHMED MOHAMED SOIBRI</b>	<b>09</b>
<b>03</b>	<b>IBRAHIM NAOUFAL</b>	<b>09</b>
<b>04</b>	<b>ALI MZE MIRIAM</b>	<b>09</b>
<b>05</b>	<b>ALI BOINA MOHAMED</b>	<b>09</b>
<b>06</b>	<b>SAID HAFSOITI</b>	<b>11</b>
<b>07</b>	<b>YOUSOUF MOUSTAKIM</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>ABDALLAH MOHAMED KASSIM</b>	<b>07</b>
<b>09</b>	<b>OUSSENI DJAMAEL</b>	<b>10</b>
<b>10</b>	<b>ASMAHANE EL BASSARI</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>TOUMBOU ZABIDIYA</b>	<b>09</b>
<b>12</b>	<b>YOUSOUF NAZIR</b>	<b>12</b>
<b>13</b>	<b>ABDILLAH ANCHARA</b>	<b>14</b>
<b>14</b>	<b>ABDOU SAYER</b>	<b>15</b>

<b>GROUPE 2</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>AHMED FAZIANI</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>HAMOUSA HICHAM</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>MOJASSIRI AZIHARY</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>OUSSENI NOURAINI</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>OUNAÏSSE SAÏD NASSUR</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>BACAR MOHAMED</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>AMDI HAKIM</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>SAID IBRAHIM MOHAMED</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>ABDOU ALHAMIDI FAYAD</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>HADJI SOULAIMANA</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>CHARIFFE TOIHIR CHARFIAT</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>SAID IBRAHIM MOINACHERIFA</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>CHARIF SAID MOUIGNY MAOULANA</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>CHARIF SAID MOUIGNY ANLAOUI</b>	<b>12</b>

<b>GROUPE 3</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>ALI NASSURDINE</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>ALI CHAÏMA</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>ASSANE MOHAMED</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>BACAR KARIMA</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>DARKAOUI ANDJIBOUDINE</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>HADHURAMI OUMILHAIRIA</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>ISSOUF SOILAHOU</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>MASSONDI FATIMA</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>MOHAMED TWALIDINE</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>SAID ABDEREMANE</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>SALIME YASMINA</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>YAHOUDDHOI OUMY</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>ABDALLAH SALIMO</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>HALIL BILAL</b>	<b>12</b>

<b>GROUPE 4</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>ELIASSE BE KADAFI</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>HACHIM ELFARID</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>SIKA FATOMATI ALI</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>MAENROUF SAID ATTOUMANI</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>IZDINE ALI ABDALLAH</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>YASRA BINTI YOUSOUF</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>ZAIDANI ABDOULLAH</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>SOIBRI BEN AHMED</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>CHAMSDINE BEN AHMED</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>ALICIA SALIMATA</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>SAID BEN ABDOU RAKIB</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>CHAMSIA EL NOUR</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>KAMARIA MAYAL</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>MARIAMO ABOUDOU ALI</b>	<b>12</b>

<b>GROUPE 5</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>LAILATI SAID</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>FAYAD ALI</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>ECHA MARZELINE</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>SOUBIRA LOUKOUMANE</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>MOHAMAD ABDOUL FATAH</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>CHEMAK ALI BACO</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>MOUSTAKIM ALI BACO</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>SALIHA BINTI SAFOUANE</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>ANTOISSI BANI MOUSSA</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>CRISTIANO ABOU NOUR</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>MARC BEN RAZAK</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>ASSIATA MADI TISLAM</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>JULIE MADI TISLAM</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>HABACHI BOINA M'COLO</b>	<b>12</b>

<b>GROUPE 6</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>DANIELA M'CHINDRA</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>ATTOUMANI M'CHINDRA</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>IKRAM NASSER</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>MAENROUFOU MOUSSA AFAD</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>YAHAYA BACO SOLA</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>MOURIDI EL FAIZI</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>SAID TATIANA</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>SAID MOUSTAFA</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>DJAMAL ABDEL KARIM</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>IBRAHIM SAID ALI</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>LARISSA MOMINI</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>TATIANA FAYAL</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>DANIEL AHMAD ABASS</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>RAISSA AHMAD ABASS</b>	<b>12</b>



<b>GROUPE 7</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>IMRANE M'COLO</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>CEDRICK AMIR CHAHER</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>HAMIDANE BEN SAID</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>JOSEPH RAMAROSON</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>FAIZA MOINA BINTI</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>SOUDAIS ABDOU CHAKOUR</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>BACAR ISSA ABDOU</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>ATTOUMANI MATOIRI</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>SINGA ABDALLAH</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>MOMED SINA FATAH</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>TAMIM ABDOU RAHMANE</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>YOUSOUF ABDOU RAHMANE</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>RAINA ABDOU RAHMANE</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>MAMOUNI EL HASAD</b>	<b>12</b>

<b>GROUPE 8</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>ISSA BEN ABDALLAH</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>SARRA MOHAMAD MOUSSA</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>SAMIR ABDOUL FAKI</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>ABDEL KARIM ZAID</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>HAFEZ HABIBO ALI</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>ABDEL HAKIM FARAZ</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>NAIDA MOUSSA ABDOU</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>ATTOUMANI SAID</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>NAOUFAL MZE BAKI</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>FAED EL HAKIM</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>MAYMONA SAID ALI</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>HICHAM BEN AYAD</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>STEPHANE ABDOUL</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>MARIATA ALI TOIHIRI</b>	<b>12</b>

<b>GROUPE 9</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>FAED HASSAN</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>ORNELA BEN ALI ABOUDOU</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>FAINAH MADI SAID</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>ILIASSE BEN CHAKOUR</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>HAKIM SIMON</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>KAMARDINE ABDALLAH</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>LINDA MOINA ECHA</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>FABRICE ISSA</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>JEAN JACK MARTINO</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>SALIMA HAFIYA</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>BACAR M'COLO</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>PATRICK BEN SAID</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>SOUMAYA EL HASAD</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>SOPHIE JEANICK</b>	<b>12</b>

<b>GROUPE 10</b>		
<b>NBRE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>AGE</b>
<b>01</b>	<b>ELFAIZ MARIANO</b>	<b>11</b>
<b>02</b>	<b>ROKIA MZE MADI</b>	<b>11</b>
<b>03</b>	<b>ANAS BEN AYAD</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>SOUMAYA ABDILLAH</b>	<b>12</b>
<b>05</b>	<b>YASSER ABDILLAH</b>	<b>11</b>
<b>06</b>	<b>FATOMIA MOINA ECHA</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>ZAID BEN SAID</b>	<b>09</b>
<b>08</b>	<b>ABDEL AZIZ FAED</b>	<b>13</b>
<b>09</b>	<b>SAMIRA ABDOU MOUSSA</b>	<b>08</b>
<b>10</b>	<b>MARIE ROSELINE</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>ALI BEN MAKTOUB</b>	<b>12</b>
<b>12</b>	<b>YASMINA BINTI</b>	<b>15</b>
<b>13</b>	<b>YOUNOUSS ABEDE</b>	<b>13</b>
<b>14</b>	<b>SALIMO MOUSA</b>	<b>12</b>

# Liste des Factures

N° de facture : FV202200772300  
 Date de facture : 24/02/2023  
 N° client : E97CAPNUMW001  
 N° de commande : 3021919158366V  
 Date commande : 19/02/2023  
 Réf. Client :  
 Représentant : INTERNET PRO  
 N° Siret : 88177453300015

**Client livré :**  
 CAP Numerique  
 ABDOULLAHI Ahmed  
 94 avenue Jean Jaures  
 etage 5 appt 53  
 72100 LE MANS  
 FRANCE

## FACTURE



FV202200772300

**Client facturé :**  
 CAP Numerique  
 RAMADANI Said  
 69 rue M'gombani  
 97600 MAMOUZOU  
 MAYOTTE (DOM)

**GARANTIE :** Les étiquettes collées sur les pièces neuves sont nécessaires pour la garantie. Les emballages doivent être conservés.

page 1 / 2

Code	Désignation	Qté	Px Unit. €	Rem %	Mtt Base. €	Eco-P. HT	Uni. Vte	T
S0872642 AR201603140053	SANSDISK ULTRA USB 3.0 64GB RED <i>dont copie privée : 14 € HT</i>	5	16,25	0,00	81,25	0,00	PIE	4
S02518946 AR202210030050	DELL Inspiron 15-3511 FHD WVA NT   i3   8GB   256SSD   TGL-U UHD   No ODD   8821CE	2	332,99	0,00	665,98	0,60	PIE	4
S2270224 AR202206090126	APPLE MBAIR M2-8/8 8G/256GB SPACE GREY	1	1248,86	0,00	1248,86	0,30	PIE	4
S0301523 AR202111100053	HECATE G2000 (NOIR)	2	83,29	0,00	166,58	0,00	PIE	4
S0281766 AR202108170027	JBL Q350W BLACK	1	58,19	0,00	58,19	0,06	PIE	4
S0292398 AR202003130034	BLUE ELEMENT MAC KEYBOARD NOIR (AZERTY FR)	2	41,52	0,00	83,04	0,20	PIE	4
S0382837 AR202209210065	LOGITECH MX MASTER 3S FOR MAC SPACE GREY	2	108,27	0,00	216,54	0,04	PIE	4
S0483387 AR202204250068	MW HOUSSE ECO MACBOOK PRO/AIR 13" (USB-C) HORIZON BLACKENED PEARL	1	33,29	0,00	33,29	0,00	PIE	4
S0871987 AR201308150013	SANDISK CLE ULTRA USB 3.0 16GB <i>dont copie privée : 9 € HT</i>	6	9,58	0,00	57,48	0,00	PIE	4
S1162730 AR202203310015	BEKIN ALWAYS-ON 14/15"	1	20,79	0,00	20,79	0,00	PIE	4
C01970714 AR202009100094	E-LDLC ALL IN PACK SAC À DOS GAMING	1	25,00	0,00	25,00	0,00	PIE	4

T	% TVA	BASE DE CALCUL	TOTAL
XXX	XXXXX	XXXXXXX	XXXXXXXXXX
XXX	XXXXX	XXXXXXX	XXXXXXXXXX
XXX	XXXXX	XXXXXXX	XXXXXXXXXX

Montant remise	XXXXXXXXXX
Montant port	XXXXXXXXXX
Montant HT	XXXXXXXXXX
Dont éco-participation	XXXXXXXXXX
Montant TVA	XXXXXXXXXX
Montant TTC	XXXXXXXXXX
Votre règlement	XXXXXXXXXX

Nos factures sont libellées en Euros.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

<b>NET A PAYER</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>
Date limite de paiement	XXXXXXXXXX

### CONDITIONS DE REGLEMENT

**LDLC.pro - Carte Bancaire internet BNP**

Nos références bancaires : CA St DIDIER

IBAN: **FR76 1780 6006 7992 9035 9100 038**

BIC: **AGRIFRPP878**

A l'ordre de Groupe LDLC

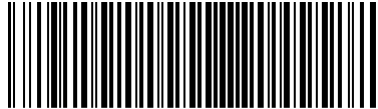
Les conditions générales de vente acceptées lors de votre commande figurent au verso. Les marchandises vendues sont soumises à une clause de réserve de propriété. En cas de retard de paiement, taux de pénalité de cinq fois le taux d'intérêt légal et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L.441-6 du code de commerce).

groupe LDLC - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919,68 € - 403 554 181 RCS Lyon - NAF 4791B - N° Guichet Unique FR 26403554181, N° Suisse CHE-136.085.276 TVA. SIRET : 40355418100178

N° de facture : FV202200772300  
 Date de facture : 24/02/2023  
 N° client : E97CAPNUMW001  
 N° de commande : 3021919158366V  
 Date commande : 19/02/2023  
 Réf. Client :  
 Représentant : INTERNET PRO  
 N° Siret : 88177453300015

**Client livré :**  
 CAP Numerique  
 ABDOULLAHI Ahmed  
 94 avenue Jean Jaures  
 etage 5 appt 53  
 72100 LE MANS  
 FRANCE

## FACTURE



FV202200772300

**Client facturé :**  
 CAP Numerique  
 RAMADANI Said  
 69 rue M'gombani  
 97600 MAMOUZOU  
 MAYOTTE (DOM)

**GARANTIE :** Les étiquettes collées sur les pièces neuves sont nécessaires pour la garantie. Les emballages doivent être conservés.

page 2 / 2

Code	Désignation	Qté	Px Unit. €	Rem %	Mtt Base. €	Eco-P. HT	Uni. Vte	T
S1161704 AR201611250028	Emballage ouvert ou abimé - Pièce jamais utilisée CASE LOGIC PREVALER	2	33,29	0,00	66,58	0,00	PIE	4
S1161162 AR201303280010	CASE LOGIC LAPS-116 (NOIR)	2	24,96	0,00	49,92	0,00	PIE	4
CHR18H AR200610120008	EXPEDITION PAR CHRONOPOST	1	0,00	0,00	0,00	0,00	PIE	4
Rémunération Copie Privée : 23 € HT Notice officielle d'information sur la copie privée à : <a href="http://www.copieprivee.culture.gouv.fr">http://www.copieprivee.culture.gouv.fr</a> Remboursement/exonération de la rémunération pour usage professionnel : <a href="http://www.copiefrance.fr">http://www.copiefrance.fr</a>								



T	% TVA	BASE DE CALCUL	TOTAL
4	20,00	2814,65	562,93

Montant remise	0,00
Montant port	39,95
Montant HT	2814,65
Dont éco-participation	1,20
Montant TVA	562,93
Montant TTC	3377,58
Votre règlement	3377,58
<b>NET A PAYER</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Date limite de paiement</b>	<b>24/02/2023</b>

Nos factures sont libellées en Euros.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

### CONDITIONS DE REGLEMENT

#### LDLC.pro - Carte Bancaire internet BNP

Nos références bancaires : CA St DIDIER  
 IBAN: **FR76 1780 6006 7992 9035 9100 038**  
 BIC: **AGRIFRPP878**

A l'ordre de Groupe LDLC

Les conditions générales de vente acceptées lors de votre commande figurent au verso. Les marchandises vendues sont soumises à une clause de réserve de propriété. En cas de retard de paiement, taux de pénalité de cinq fois le taux d'intérêt légal et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L.441-6 du code de commerce).

groupe LDLC - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919.68 € - 403 554 181 RCS Lyon - NAF 4791B - N° Guichet Unique FR 26403554181, N° Suisse CHE-136.085.276 TVA. SIRET : 40355418100178

## Conditions Générales de Vente (CGV) applicables aux professionnels

**1. GÉNÉRALITÉS.** Le vendeur est la société GROUPE LDLC S.A. (capital social 1.110.919,68 euros, siège social 2 rue des Erables - CS21035 - 69578 Limonest CEDEX, RCS Lyon B403 554 181) ci-après « LDLC-Pro ». Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes de LDLC-Pro de produits ou prestations de service réalisées sur les sites (« Sites ») dédiés aux professionnels auprès de toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale (ci-après « Client »), et prévalent sur toutes autres clauses pouvant figurer sur les documents du Client. Tout autre document n'a qu'une valeur informative et est révisable à tout moment par LDLC-Pro. Les CGV peuvent être complétées par des conditions particulières ou les conditions propres des fournisseurs des produits et services achetés par le Client auprès de LDLC-Pro.

**2. COMMANDES.** La prise en compte de la commande passée sur les Sites est confirmée par l'envoi d'un mail généré automatiquement à l'adresse électronique indiquée lors de la création du Compte Client. En enregistrant la commande et en sélectionnant un mode de règlement, la vente est réputée conclue (accord sur la marchandise et le prix). La commande est automatiquement annulée à défaut de saisie des coordonnées bancaires ou d'accord de paiement sur le site de paiement sécurisé. La commande ne sera traitée qu'après validation du paiement par LDLC-Pro. Les commandes transmises à LDLC-Pro sont irrévocables pour le Client dès validation du paiement par LDLC-Pro. Si le Client passe une commande à LDLC-Pro, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), ou en cas de retard de paiement ou de dépassement d'encours, LDLC-Pro pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. LDLC-Pro n'a d'autre obligation que de livrer des matériels et des logiciels conformes à la documentation technique remise au Client. LDLC-Pro pourra opérer toute substitution ou modification aux spécifications des matériels et des logiciels commandés, pour autant que le fonctionnement de l'ensemble n'en soit substantiellement modifié, mais sans avoir l'obligation de modifier les matériels ou des logiciels livrés antérieurement ; les modifications sus énoncées ne sauraient en aucun cas ni justifier l'annulation de la commande ni donner au Client le droit d'exiger de LDLC-Pro qu'il livre au lieu et place des matériels commandés, un matériel comportant lesdites modifications. Il appartient au Client de vérifier si les produits achetés sont soumis à des réglementations internationales de contrôle de la destination finale, et s'ils ne peuvent être exportés ou réexportés en tout ou partie sans l'obtention préalable de licence(s) ou autorisation(s) du ou des pays concernés ; ce contrôle peut s'étendre aux matériels et rechanges livrés au titre du service après-vente, la documentation, les règles d'emploi et informations de toutes sortes liées à ces produits.

**3. PRIX.** Les marchandises sont facturées au prix convenu lors de la passation de la commande sur les Sites et, le cas échéant, dans la proposition commerciale ou devis adressé au Client ; les tarifs dont fermes et non révisables pendant leur période de validité. Tous les prix s'entendent nets en euros, TVA et toutes autres taxes, frais de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt de LDLC-Pro. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Toute livraison hors UE entrainera une majoration de 5% du prix H.T. des produits vendus. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que LDLC-Pro serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. LDLC-Pro ne gère aucun reliquat.

**4. PAIEMENT.** Aucun règlement ne saurait être considéré comme des arrhes. Les paiements doivent être exécutés à la commande pour tout moyen indiqué au moment du paiement. Aucun paiement en espèces ne sera accepté sur les Sites. Les éventuels avoirs sont utilisables 1 an à compter de leur date d'établissement ; au-delà ils ne sont ni remboursables, ni imputables sur une facture. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par LDLC-Pro, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix. LDLC-Pro peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement. Tout encours ne sera accepté qu'à partir de 3000 € H.T. de commande mensuelle et dans la limite d'autorisation de l'encours. Pour tout nouveau Client, la première commande doit être accompagnée d'un extrait Kbis de moins de trois mois, afin d'effectuer l'ouverture de compte. Des pénalités de retard au taux de cinq fois le taux d'intérêt légal sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. Tout retard de paiement, entraîne le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sans écarter la possibilité d'appliquer une indemnisation complémentaire. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Tout retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme peut entraîner la suspension immédiate de livraisons et commandes. Le Client accepte sans réserve de recevoir les factures exclusivement par voie électronique, conformément à l'article 289 bis du code général des impôts. Le paiement des matériels, dont la livraison et la mise en route sont indépendants de la fourniture du ou des logiciels ne saurait en aucune manière être subordonné à la fourniture dudit ou desdits logiciels. Les règlements ne sauraient être différés en cas de retard ou d'inexactitude des commandes annexes, simultanées, antérieures ou postérieures, portant notamment sur des périphériques ou accessoires ou des prestations de service, quel que soit le fournisseur des périphériques ou accessoires susmentionnés ou le prestataire des services susvisés. Le paiement des matériels, dont la livraison et la mise en route sont dans tous les cas indépendants de la fourniture du ou des logiciels ne saurait en aucune manière être subordonnés à la fourniture dudit ou desdits logiciels. Les règlements ne sauraient être différés en cas de retard ou d'inexactitude des commandes annexes, simultanées, antérieures ou postérieures, portant notamment sur des périphériques ou accessoires ou des prestations de service, quel que soit le fournisseur des périphériques ou accessoires susmentionnés ou le prestataire des services susvisés. Si le prestataire de service est LDLC-Pro, ce dernier ne saurait être tenu responsable des retards, des imprécisions ou des modifications dans la réalisation du cahier des charges qui doit être fourni par le Client préalablement à la commande et sous sa seule responsabilité. Par ailleurs, le cahier des charges ne donnera lieu à un engagement quelconque de réalisation de LDLC-Pro qu'à condition d'avoir été soumis préalablement à la validation par signature des deux parties.

**5. LIVRAISON ET TRANSPORT.** LDLC-Pro se charge de l'expédition par le transporteur de son choix, sans que cela ne modifie les règles ci-dessous. Les frais de port en sus, calculés en fonction du poids, sont à la charge du Client.

**5.1 Risques et transport** – Le matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté dans les établissements de LDLC-Pro. Les risques et périls du transport sont à la charge du Client. Il lui appartient, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves sur les documents de transport et de protestations motivées par lettre recommandée avec A/R dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à LDLC-Pro, sera considéré comme accepté par le Client.

**5.2 Lieux de livraison** – La livraison s'effectue par remise directe de la marchandise au Client, par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du Client, par remise des marchandises à un transporteur, ou au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande. En cas d'absence lors de la livraison, une deuxième présentation, aux frais du Client, est effectuée par le transporteur ou son représentant ; en cas de défaut de retrait au lieu de retrait indiqué le matériel est généralement retourné à LDLC-Pro qui se réserve le droit de disposer du matériel non réclamé et de reporter à une date ultérieure l'exécution de la commande laissée en souffrance par le Client.

**5.3 Délais de livraison** – Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et informatifs ; ils dépendent notamment de la disponibilité chez les fournisseurs et transporteurs. LDLC-Pro s'efforce de respecter les délais de livraison indiqués en fonction du délai logistique de référence dans la profession. Même en cas d'acceptation écrite de délais fermes, LDLC-Pro est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas d'aléas techniques, défaillance des fournisseurs ou transporteurs, rupture de stock, force majeure, cas fortuit, inexactitude ou défaut de renseignement fourni par le Client, absence de règlement ou règlement incomplet, retards liés aux formalités douanières. Si LDLC-Pro n'est pas en mesure de fournir le produit commandé, il sera proposé la livraison d'un produit équivalent ou un avoir de la valeur du produit indisponible.

**5.4 Réception** – À la réception des marchandises, le Client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat. La réception sans réserve des produits commandés couvre tout vice apparent ou manquant.

**5.5 Installation** – Le Client s'engage à respecter les prérequis fournis par LDLC-Pro et énoncés dans le devis de service qu'il aura préalablement dûment accepté.

*Préparation du site d'installation du matériel* : avant la livraison, il incombe au Client, sous sa seule responsabilité et celle de l'entreprise choisie par lui, de faire exécuter à ses frais les préparatifs de l'installation du matériel, le nom de l'entreprise fut-il ou non suggéré à la demande du Client par LDLC-Pro. Ces préparatifs doivent correspondre aux recommandations de LDLC-Pro et aux normes techniques en la matière. Dans le cas où le site ne serait pas conforme, LDLC-Pro pourra refuser de livrer et installer le matériel.

*Installation* : L'installation sur site est facturée en sus du prix de vente, conformément au tarif en vigueur à la date de la commande.

*Réception du matériel* : La mise en route du matériel par un technicien LDLC-Pro est constatée par le Client ou l'un de ses représentants. Elle a pour effet de s'assurer à partir des tests techniques LDLC-Pro du bon fonctionnement du matériel et est suivie d'un procès-verbal de mise en ordre de marche technique signé par les deux parties. Ce procès-verbal sera établi sur la base des éléments notés au devis. Toute autre prestation complémentaire ou supplémentaire non prévue au devis initial devra faire l'objet d'un nouveau devis et d'un nouveau procès-verbal y correspondant. Le Client donne mandat à tout signataire des documents de réception des produits livrés, et dispense

expressément LDLC-Pro de vérifier la qualité de ce signataire.



## 6. RÉCLAMATION SERVICE APRÈS-VENTE.

**Réclamation** – toutes les réclamations (défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités, un vice apparent, un manquant, une référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par LDLC-Pro, etc.) doivent être formulées par écrit au Service Technique ou à votre interlocuteur habituel dans un délai de 3 jours à réception des marchandises, sans négliger les recours contre le transporteur, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de cette réclamation. Le Client doit permettre à LDLC-Pro d'effectuer toutes les opérations de vérification sur site relatives aux réclamations. Le Client pourra demander le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de LDLC-Pro sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou à l'annulation de la commande. La réclamation ne suspend pas le paiement par le Client des marchandises concernées.

**Procédure de retour** – Les étiquettes collées sur toutes les pièces sont indispensables pour la garantie. Les emballages doivent être conservés en parfait état. Dans le cas inverse, le Client ne peut bénéficier de son droit à réclamation et doit verser la somme de 35 € H.T. afin de couvrir les frais de conditionnement des pièces dont l'emballage d'origine aurait disparu ou aurait été trop détérioré. Tout retour de marchandise nécessite l'accord préalable de LDLC-Pro et un numéro de retour. Le Client recevra par le moyen jugé le plus opportun par LDLC-Pro un accord de retour. Le Client dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un délai de 7 jours pour effectuer le retour des marchandises défectueuses chez LDLC-Pro ; à défaut de respect de ces stipulations, le colis retourné sera refusé. Le retour des marchandises s'effectue aux frais du Client. À défaut d'accord concernant le retour d'une marchandise, toute marchandise retournée sera tenue à la disposition de l'acheteur à ses frais, risques et périls, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à la charge du Client.

**7. GARANTIE.** LDLC-Pro s'engage à réaliser ses obligations avec tout le soin requis à ce titre, conformément aux règles de l'art dans le cadre d'une obligation de moyens. Les solutions sont utilisées sous la seule direction, le contrôle et la responsabilité du Client. En qualité d'intermédiaire distributeur ou revendeur de produits et services proposés des fournisseurs tiers, LDLC-Pro ne fournit aucune garantie dans ce cadre; les garanties accordées par ces fournisseurs n'engagent que ces derniers. Le Client s'engage à respecter les conditions imposées par ces fournisseurs, disponibles sur simple demande à LDLC-Pro.

**7.1 Garantie constructeur** – Pour les produits disposant d'une garantie spécifique constructeur (prise en charge de la garantie directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique), le Client devra contacter directement le constructeur, sans passer par LDLC-Pro, laquelle ne fournit aucune garantie contractuelle quant à ces produits sous réserve de l'article 7.2. LDLC-Pro refusera tout retour de marchandise dans ce cadre et ne pourra être tenue pour responsable d'une quelconque défaillance du constructeur dans le cadre de cette garantie.

**7.2 Garantie commerciale** – Les produits sont garantis par le constructeur et à défaut par LDLC-Pro pendant une durée de 2 ans à compter de la date de livraison. Vous avez également la possibilité de souscrire aux Packs suivants : Confort, Agile ou Expert qui proposent une extension de garantie payante. Le détail des conditions de cette garantie commerciale est consultable sur le site. Exclusions : Notre Société ne garantit pas les dommages d'origine externe, ceux consécutifs à une utilisation non conforme des produits ou à une modification ou une transformation des produits ; Les dommages consécutifs à l'intervention d'un réparateur non agréé par Notre Société ou le constructeur

**7.3 Garantie légale** – Au titre de la garantie des vices cachés ou de la non-conformité, LDLC-Pro ne sera tenue que du remplacement sans frais ou à la réparation des marchandises défectueuses sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Cette garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du Client et qui sont entièrement fabriqués par LDLC-Pro. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Cette garantie ne concerne que les vices cachés ; les Clients étant des professionnels, le vice caché s'entend comme un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le Client. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et les Clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives aux produits. Cette garantie est limitée aux 6 premiers mois d'utilisation et cesse de plein droit à l'issue de cette période et dès lors que le Client ne nous a pas avertis du vice allégué dans un délai de vingt jours francs à partir de sa découverte. La charge de la preuve de la date d'utilisation de nos produits et du jour de la découverte du vice incombe au Client. LDLC-Pro ne sera tenue à aucune garantie d'éviction du fait des tiers.

**7.4 Exclusion de garantie** – LDLC-Pro ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présent sur les matériels ou supports (disquettes, disques durs...) qui sont retournés pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. LDLC-Pro s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au Client par ses soins. Si le matériel ne peut être remplacé par un matériel identique, il sera proposé au Client un matériel équivalent ou supérieur. Dans ce dernier cas, le Client aura à s'acquitter de l'éventuelle différence de prix. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de LDLC-Pro est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses. LDLC-Pro ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage. LDLC-Pro ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement dans les cas suivants : les détériorations résultant de négligence, d'adaptations, d'erreur de raccordement, de manipulation, de réglages (autres que les réglages habituels de fonctionnement) ou d'utilisation inappropriée du produit qui ne respecte pas les instructions du fabricant et de LDLC-Pro; l'usage d'équipement non conforme aux spécifications techniques de LDLC-Pro ou du Fabricant ou, plus généralement toute utilisation défectueuse ou maladroite ; toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autre apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne ; une mauvaise aération du matériel ou une installation impropre/incorrecte des logiciels ; des dommages résultant du défaut du système dans lequel le produit peut être incorporé ; les frais relatifs : à l'entretien périodique, à la réparation, au remplacement de pièces par suite d'usure normale, à la restauration, au recouvrement des données, ou à l'intervention d'un technicien à la demande du Client ; les réparations effectuées par des réparateurs non agréés par le Constructeur ou par LDLC-Pro ; les dommages résultant d'accidents, de foudre, d'inondation, d'incendie ou tout autre cas de force majeure ; tout entreposage sans protection ou prolongé ; tout ajout de dispositif complémentaire ou l'utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conforme aux spécifications techniques de LDLC-Pro ou du Fabricant ; les mises à niveau et mises à jour, tant logicielles que matérielles

; si le modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié ; en cas de faillite ou impossibilité de fourniture du Constructeur ; le Client ne peut se retourner contre LDLC-Pro, laquelle n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur. La garantie de LDLC-Pro ne s'applique pas aux produits suivants : les consommables, batteries, logiciels, oreillettes, casques et tout produit dont la garantie est exceptionnellement inférieure à un an. LDLC-Pro décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un défaut d'un produit ou réparé par LDLC-Pro dans un délai raisonnable.

**8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.** Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autres titres émis aux fins de règlement du prix, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite. Le Client s'oblige personnellement à l'égard de LDLC-Pro à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement, des équipements achetés, avant le paiement. Cependant, quoiqu'encore non-proprétaire jusqu'au complet paiement du prix, le Client déclare assumer dès la livraison qui le constitue gardien, les risques quels qu'ils soient, et demeurer en conséquence responsable de tout dommage pouvant survenir aux équipements, même par cas fortuit ou force majeure. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont LDLC-Pro revendique la propriété. À défaut, LDLC-Pro a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais du Client. LDLC-Pro pourra interdire au Client de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises encas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du Client dans les écritures de LDLC-Pro, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées, mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance de LDLC-Pro en stock chez le Client, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée.

**9. CLAUSE RÉGULATOIRE.** En cas de non-paiement et à moins que nous préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure, restée sans effet sous un délai de 48h, et de revendiquer les marchandises livrées, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts que LDLC-Pro pourrait faire valoir à l'égard du Client.

**10. RESPONSABILITÉ.** Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et cumulée de LDLC-Pro, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client à LDLC-Pro au titre de la commande concernée. En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part de LDLC-Pro les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre LDLC-Pro par le Client du fait des dommages subis par un tiers. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait en outre être engagée en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde de celles-ci. Ces données ne seront en aucun cas réimplantées par LDLC-Pro sur les matériels en cas

de perte. Le Service après-vente de LDLC-Pro ne procédera dans aucun cas à un transfert ou à une sauvegarde des données du Client, sauf cas particulier, et prestations payantes. Dans le cadre de la réparation d'un produit, la garantie de LDLC-Pro se limite strictement à l'aspect matériel et ne couvre en aucun cas l'aspect logiciel. LDLC-Pro n'est responsable d'aucun dommage lié de manière directe ou indirecte aux produits livrés, à son utilisation, à la déformation/perde de données, aux déficits d'exploitation, bénéfique, frais inutiles, dommages corporels, mobiliers, immobiliers, qui pourraient survenir du fait de l'achat des produits. LDLC-Pro n'est pas tenue responsable des défauts de produit qui résultent d'erreur ou de négligence de la part des Fournisseurs/Constructeur. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de LDLC-Pro. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait être engagée pour tous dommages directs ou indirects résultant d'une opération menée par le titulaire d'un Compte Administré et/ou d'un Compte Administrateur qui serait contraire aux dispositions des présentes. LDLC-Pro intervient en qualité de vendeur et n'a d'autres obligations que celles afférentes à la vente des matériels et à la concession de ses logiciels. En conséquence, le Client est entièrement responsable de l'opportunité de l'introduction du système informatique choisi dans son entreprise, de son plan d'organisation, notamment des moyens humains et techniques mis en place pour assurer le fonctionnement du système et la sauvegarde des données. En outre, le Client assume seul la responsabilité de ses choix informatiques, notamment sur le plan de leur rentabilité. Le Client est également responsable de l'usage et de la destination du matériel et logiciel utilisé. Et plus particulièrement de la compatibilité du matériel ou logiciel avec d'autres matériels et logiciels avec lesquels ils sont destinés à fonctionner. Le Client est responsable de toute incidence directe ou indirecte, temporaire ou permanente que pourrait avoir l'installation d'un matériel ou logiciel sur un ensemble existant. En tout état de cause, LDLC-Pro est déchargée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à une indemnité dans les cas de force majeure. En cas d'inexécution ou mauvaise exécution de la prestation, chacune des parties pourra mettre en œuvre les stipulations relatives à la recherche d'une solution amiable et à défaut la clause résolutoire ; le Client renonce au bénéfice des articles 1217 à 1231-7 du Code civil, à l'exclusion de l'article 1223 : l'inexécution ou la mauvaise exécution d'une prestation par LDLC-Pro ne pouvant donner qu'à diminution proportionnelle du prix, après mise en demeure.

**11. DROITS DE LICENCE DES LOGICIELS.** Le Client est seul responsable de ses droits d'utilisation. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété sur les logiciels inscrits au catalogue LDLC-Pro ; les supports et la documentation associés livrés avec les matériels. Seuls les programmes en code objet sont fournis au Client. LDLC-Pro concède au Client un droit d'utilisation incessible sur les seuls matériels qu'il lui livre et qui sont identifiés dans le bon de livraison ou sur le contrat de maintenance. Ce droit d'utilisation cesse lors de la déconnexion ou de la mise au rebut des matériels identifiés, ou à l'issue des contrats d'abonnement.

**12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Tous les documents techniques, fiches produits, produits, photographies remis aux Clients demeurent la propriété exclusive du fournisseur ou de LDLC-Pro, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Sauf accord préalable écrit, les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur ou LDLC-Pro.

**13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS.** Les données collectées permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des Clients, des impayés et du contentieux, l'élaboration de statistiques commerciales, la prospection et d'opérations promotionnelles, la gestion des avis. Les bases légales de ces traitements de données sont respectivement l'exécution du contrat, l'intérêt légitime, le consentement. Les destinataires sont les services de LDLC PRO, ses sous-traitants, les autorités et auxiliaires de justice légalement habilités à en recevoir communication. Les données sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités précitées, et conformément aux règles de conservation légale applicables en matière commerciale. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement, d'opposition, de retrait du consentement, de limitation du traitement de données le concernant, d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle. Pour en savoir plus ou exercer vos droits, écrivez à [dpo@groupe-ldlc.com](mailto:dpo@groupe-ldlc.com) ou à GROUPE LDLC, 2 rue des Erables CS21035 - 69578 LIMONEST Cedex.

#### 14. ENVIRONNEMENT

**14.1 Identifiants uniques (IDU).** Notre société est enregistrée auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sous les identifiants uniques suivants :

- Adelphé : FR203361\_01UJXS
- Citeo : FR231876\_03WRNK
- Ecologic : FR002401\_05C8AK
- Ecomaison : FR002401\_10GDRL et FR231876\_12ZRJU
- Screlec : FR002401\_063TZM
- Refashion : FR231876\_11NISR

**14.2 Reprise sans frais.** Pour les produits concernés, notre société reprend ou fait reprendre sans frais pour son compte, les produits usagés dont l'utilisateur final se défait, dans la limite de la quantité et du type de produit vendu ou des produits qu'il remplace. Pour en savoir plus sur la reprise : <https://www.groupe-ldlc.com/offrir-une-seconde-vie-a-son-produit-usage/>

Il est rappelé l'obligation de ne pas jeter les déchets concernés ci-dessus avec les déchets ménagers, - qu'il existe des systèmes de collecte mis à votre disposition - des effets potentiels des substances dangereuses présentes dans certains déchets sur l'environnement et la santé humaine. Vous êtes informés des coûts unitaires supportés pour l'élimination des DEEE historiques grâce à l'éco-contribution.

**15. RÉFÉRENCES.** Sauf refus express du Client préalablement à la signature des présentes, LDLC-Pro est autorisé à utiliser et reproduire le nom, le logo et la marque du Client sur tout support promotionnel au titre de référence commerciale ; A cet égard, le Client concède à LDLC-Pro une licence mondiale, non exclusive, non transmissible, sans redevance, et révoquable, pour la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle sur ses logos et marques, sur tout support. Le Client garantit avoir tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires et que cette utilisation par LDLC-Pro n'affectera et n'enfreindra pas les droits d'un tiers.

**16. PRESCRIPTION - CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE.** Par dérogation à l'article L110-4 du Code de commerce, aucune réclamation Client ne sera recevable passé un délai de 1 an à compter de la date de la commande. Conciliation préalable et obligatoire : Les Parties déclarent leur intention de rechercher en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'application ou de l'interprétation du présent contrat. En l'absence d'accord amiable dans un délai maximal d'un mois à compter de la survenance du litige, tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties seront soumis au **Tribunal de Commerce de LYON**, quelles que soient les conditions de vente, le lieu de commande ou de la livraison, et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le vendeur se réservant le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat. Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Le fait pour LDLC-Pro de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des quelconques clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**WEBAGENCE-RTE**MG  
NIF 4005632361  
support@webagence-rte.site**Destinataire:****Association CAP Numérique**  
YT 97600  
0650987019

Date de facture : 13-05-2023

Date d'échéance : 13-06-2023

Contact commercial: Ricky treha

Projet: réalisation site internet Jeune Actif

#	Désignation	Qté.	Prix unitaire	Taxe	Montant HT
1	<b>Design sur mesure</b> Un design haut de gamme entièrement sur mesure	1	1.500,00	TVA 5.00%	1.500,00
2	<b>Back office</b> Mise en place d'une interface accordant la possibilité de gérer tout le contenu publié	1	1.500,00	TVA 5.00%	1.500,00
3	<b>Espace membre</b> Un compte client	1	1.150,00	TVA 5.00%	1.150,00
4	<b>Maint-02</b> maintenance avec évolutions régulières	1	2.300,00	TVA 5.00%	2.300,00
5	<b>Pack Premium</b> Un hébergement premium (pour un site à fort trafic)	1	1.440,00	TVA 5.00%	1.440,00
6	<b>Nom de domaine</b>	1	500,00	TVA 5.00%	500,00
<b>Total HT</b>					€8.390,00
<b>TVA (5.00%)</b>					€419,50
<b>Total TTC</b>					€8.809,50
<b>Solde à payer</b>					€8.809,50

**Conditions générales de vente:**

En cas de paiement partiel, le client s'engage à verser les sommes supérieur ou égal à 50 % du montant dû sur la facture. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités.

TREHA Ricky



# FLOCAGE TEE SHIRT

**ORRCLIK**  
97600 MAMOUDZOU  
MAYOTTE  
orrklik21@gmail.com  
N° SIRET : 84954638700028

**ASSOCIATION CAP NUMERIQUE**  
59 RUE M4GOMBANI  
97600 MAMOUDZOU M'GOMBANI

## FACTURE N° 23-03-129

Le lundi 20 mars 2023

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	TEE SHIRT KTEX	100,00	6,00 €	0,00	600,00 €	
	IMPRESSION LOGO PF DV	100,00	3,00 €	0,00	300,00 €	
	IMPRESSION LOGO GF DO	100,00	5,00 €	0,00	500,00 €	
	IMPRESSION LOGO GF DEVANT	100,00	5,00 €	0,00	500,00 €	
	FRAIS TECHNIQUE	1,00	100,00 €	0,00	100,00 €	



Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 2000,00 € à payer le :  
20/03/2023 (paiement virement bancaire).

Total HT	2000,00 €
TVA ( 0 % )	0,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>2000,00 €</b>











# CHICKEN BAWA

13 RUE DE M'GOMBANI  
97600 MAMOUDZOU  
TEL: 0639 97 13 99

Nom: **ASSOCIATION CAP Numérique**

Date 25/02/2023

## FACTURE N° 113

Référence	Quantité	Description	P/U	Total HT	Montant
<b>Boisson</b>					
	100	Eau petit model	1.00€	100.00€	100.00€
	50	Jus Rouge fais maison	2.00€	100.00€	100.00€
	50	Café au lait	2.00€	100.00€	100.00€
<b>Gâteaux sucré</b>					
	50	Crêpes	2.00€	100.00€	100.00€
<b>Gâteaux salé</b>					
	150	Beignet Jaune	0.50€	75.00€	75.00€
	100	Mini Hamburger	1.00€	100.00€	100.00€
<b>Plats</b>					
	60	Chiken Bawa	7.00€	420.00€	420.00€
<b>Service de livraison</b>					
	1	Livraison	55.00€	55.00€	55.00€



**CHICKEN BAWA**

Total H.T	1050.00€
<b>Total T.T.C</b>	<b>1050.00€</b>

Siret : 50920643900028





# CHICKEN BAWA

13 RUE DE M'GOMBANI  
97600 MAMOUDZOU  
TEL: 0639 97 13 99

Nom: **ASSOCIATION CAP Numérique**

Date 20/05/2023

## FACTURE N° 194

Référence	Quantité	Description	P/U	Total HT	Montant
<b>Boisson</b>					
	100	Eau petit model	1.00€	100.00€	100.00€
	100	Jus De Tamarin	2.00€	200.00€	200.00€
	50	Café au lait	2.00€	100.00€	100.00€
<b>Gâteaux sucré</b>					
	50	Gâteau chocolat	2.00€	100.00€	100.00€
	25	Mhare Siniya	2.00€	50.00€	50.00€
<b>Gâteaux salé</b>					
	100	Mini Hamburger	1.00€	100.00€	100.00€
	150	Beignet Rouge	0.50€	75.00€	75.00€
<b>Plats</b>					
	60	poulet croustillant	7.00€	420.00€	420.00€
<b>Service de livraison</b>					
	1	Livraison	55.00€	55.00€	55.00€
				<b>Total H.T</b>	1200.00€
				<b>Total T.T.C</b>	1200.00€



**CHICKEN BAWA**

Siret : 50920643900028





# CHICKEN BAWA

13 RUE DE M'GOMBANI  
97600 MAMOUDZOU  
TEL: 0639 97 13 99

Nom: **ASSOCIATION CAP Numérique**

Date 10/06/2023

## FACTURE N° 224

Référence	Quantité	Description	P/U	Total HT	Montant
<b>Boisson</b>					
	200	Eau petit model	1.00€	200.00€	200.00€
	50	Café au lait	2.00€	100.00€	100.00€
	40	Thé Gingembre	2.00€	80.00€	80.00€
<b>Gâteaux sucré</b>					
	20	Crêpes	2.00€	40.00€	40.00€
	20	Gâteau chocolat	2.00€	40.00€	40.00€
	20	Mhare Siniya	2.00€	40.00€	40.00€
<b>Gâteaux salé</b>					
	150	Beignet Jaune	0.50€	75.00€	75.00€
	150	Beignet Rouge	0.50€	75.00€	75.00€
	150	Samoussa	0.50€	75.00€	75.00€
<b>Plats</b>					
	30	Chiker Bawa	7.00€	210.00€	210.00€
	30	poulet croustillant	7.00€	210.00€	210.00€
<b>Service de livraison</b>					
	1	Livraison	55.00€	55.00€	55.00€
 					

**CHICKEN BAWA**

Siret : 50920643900028

Total H.T 1200.00€

Total T.T.C 1200.00€

# L'Entreprise E.P.B

19 rue de l'école primaire  
97600 TSOOUNDZOU I  
Téléphone : 0639.07.02.81  
Adresse e-mail : epb.plombier@gmail.com  
Numéro SIRET : 520581034-00037  
Code APE : 4322A

DATE EDITION

Le 20/09/2023

**CAP Numérique**  
Immeuble Jardin créole RN1 Bat A  
97600 Mamoudzou

Rénovation d'un locaux

facture

N°0075/2003

Rep.	Désignation	U	Qté	P.U	Montant
	Rénovation d'un locaux peinture dépose placo, démonte meuble, et pose meuble, installation électrique, tous travaux comprit dans le locaux	en	en	5000.00€	5000.00€
<b>CERTIFIE CONFORME</b>					
<b>CAP NUMERIQUE</b> Bat A Résidence Jardin Créole - 97600 MAMOUZOU Tél : 06 30 98 70 19 Siret : 881 734 533 00015 Mail : capnumerique976@gmail.com					
sous-total travaux renovations					5000.00€

Conditions et modalités de règlement

Compte : 00036049209

IBAN FR : 761010700644000360492096

**E.P.B**  
Entreprise Plomberie Bâtiments  
19, Rue de l'école primaire  
Tsoundzou 1, 97600 MAMOUZOU  
Tél : 0639 07 02 81  
epb.plombier@gmail.com  
Siret : 520 581 034 00037 APE : 4322A